

MAIRIE
DE
CAYEUX-SUR-MER

ARRETE N°014-178

Cayeux-Sur-Mer, le 6 juin 2014



Téléphone : 03.22.26.04.04

Télécopie : 03.22.26.04.09

www.cayeux-sur-mer.fr

mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

Le Maire de la Commune de Cayeux Sur Mer,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales- articles L2213-1 et L2213-2

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique sur les épis en construction

ARRETE

Article 1^{er} : En raison du sol glissant , la circulation piétonne est interdite sur les épis au droit du Boulevard du Général Sizaire .

Article 2 : des panneaux de signalisation « DANGER-SOL GLISSANT » seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : la gendarmerie, la Police Rurale et L'Asvp seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution, du présent arrêté.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Saint Valéry Sur Somme
- La Police rurale et l'Asvp de Cayeux Sur Mer
- Les services techniques municipaux de Cayeux Sur Mer

Le Maire,

Jean -Paul LECOMTE

